

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL

DU 16 DECEMBRE 2025

A 19h30, le Président, Monsieur Sacha CLEMENT, ouvre la séance. Il remercie les personnes présentes d'être venues pour donner suite aux convocations publiées dans le "Bulletin des avis officiels", sur le site internet de la Commune et affichées au pilier public.

Comme l'ordre du jour n'est pas contesté, il sera suivi tel quel.

Une minute de silence est observée en mémoire de Mesdames Liliane SANDOZ, Charlotte NEUKOMM, Nelly MARENDAZ et Messieurs Leandro BARBEITO, Louis-René CHAUTEMS et Willy SCHLAEFLI

1. APPEL

73 membres sont présents sur 115, 31 sont excusés. Le quorum est fixé à 39 membres, l'assemblée peut donc délibérer valablement.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL DU 17 JUIN 2025

Le procès-verbal est adopté tel quel, à l'unanimité de son assemblée moins 1 abstention.

3. ASSERMENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Mesdames BURGAT Lucie, WEIL Carmen et GRIN Alexane prêtent serment devant l'assemblée.

4. PREAVIS MUNICIPAL N° 04/2025 - SUR LE BUDGET 2026 - RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION – DEBAT ET DECISION

Monsieur PONCET Olivier, Syndic, énumère les différents postes du budget en donnant toutes les précisions nécessaires y relatives.

Actuellement, la commune a préparé son 2^{ème} budget avec MCH2. A ce jour, il n'y a pas de compte de référence donc la commune se base sur les comptes de 2024 avec MCH1.

Il est donc très compliqué de présenter des comptes comparatifs.

Le budget a été établi sur 715 habitants, nous sommes actuellement 705 habitants sur la commune.(734 en 2024).

Le Syndic énumère néanmoins les quelques points importants liés au budget, notamment sur la Gestion électronique des documents (GED), la digitalisation et la mise à jour du système informatique, 65,000 CHF d'amortissement du complexe communal ainsi que l'ordre et la sécurité publique dû à la nouvelle péréquation. Il explique encore les postes liés aux écoles et à l'UAPE qui se montent à 551'670

CHF, les différentes opérations de maintenance des bâtiments de la Commune ainsi que les variations liées à la péréquation. Après des explications détaillées sur différents postes, le budget est bouclé avec un excédent de CHF 204'257.64. Monsieur ZEHR Fabien demande pourquoi la commune ne participe plus au subventionnement du Passeport Vacances. Il relève que Champvent est la seule commune de la région à ne plus participer.

Réponse de Monsieur PONCET Olivier qui mentionne que la commune participe toujours pour les 6 semaines de l'été. D'autres charges en lien avec les familles ont augmenté et la commune a fait un choix : à savoir que pour les vacances d'automne, la municipalité considère qu'il y a suffisamment de possibilités d'activités à faire dans la commune (au terrain de foot et au Bike Park notamment) ou la région.

Monsieur GENOUD Stéphane, Président de la Commission de gestion prend la parole et lit le rapport de ladite commission, lequel propose aux membres du Conseil Général d'accepter le Budget 2026 tel que présenté avec un excédent de produits de CHF 204'257.64.

Comme il n'y a pas d'intervention, l'assemblée est invitée à voter.

Le Conseil Général de la commune de Champvent, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la commission de gestion, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour :

décide

Article 1, approuve le Budget 2026 tel que présenté avec un excédent de produits de CHF 204'257.64, à l'unanimité moins 1 opposition et 1 abstention.

Article 2, accepte d'en donner décharge à la boursière, à la Municipalité et à la Commission de gestion à l'unanimité moins 1 abstention.

L'approbation du Conseil d'Etat est réservée.

5. PREAVIS MUNICIPAL N° 05/2025 CONCERNANT LA REVISION DES STATUTS DU SDIS NV - RAPPORT DE LA COMMISSION – DEBAT ET DECISION

Monsieur PONCET Olivier prend la parole et explique rapidement les modifications apportées :

- ✓ Il y a 5 ans des nouveaux statuts avaient déjà été présentés. Ceux-ci avaient été refusés en lien avec le refus d'Yverdon de payer les « 10 francs » supplémentaires par habitant. Ce point a été modifié dans les nouveaux statuts présentés ce jour : Yverdon continue à contribuer comme précédemment.
- ✓ Le comité de direction passe de 7 à 9 membres et la commune d'Yverdon passe de 4 à 3 membres.
- ✓ Autre modification, à l'article 48 : pour modifier les statuts il faut que le 7/10 des voix présentes et le 7/10 des communes du conseil intercommunal acceptent la modification

Monsieur LEUENBERGER Jean-François, porte-parole de la Commission ad hoc, prend la parole et lit le rapport de ladite commission, lequel propose aux membres du Conseil Général d'accepter la révision des statuts du SDIS NV tel que présenté.

Le Conseil Général de la commune de Champvent, sur proposition de la Municipalité, vu le préavis 05/2025, entendu le rapport de la commission ad hoc, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

Article 1 : Les statuts de l'Association régionale de prévention et de défense incendie et secours du Nord vaudois sont adoptés conformément à la décision du Conseil intercommunal du 08 octobre 2025. L'article 1 est adopté à l'unanimité moins 2 abstentions.

Article 2 : La modification des statuts entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d'Etat, mais au plus tôt le 1^{er} janvier 2027. L'article 2 est adopté à l'unanimité.

La révision des statuts du SDIS NV est acceptée à l'unanimité.

6. PREAVIS MUNICIPAL N° 06/2025 AU SUJET DE L'ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT CONCERNANT LA GESTION DES DECHETS - RAPPORT DE LA COMMISSION – DEBAT ET DECISION

Monsieur SCHLAEFLI Jacky prend la parole et mentionne que comme annoncé en juin, un nouveau règlement devait être élaboré pour équilibrer les comptes affectés. La commune ne peut plus prélever une part des coûts de l'élimination des déchets sur les impôts, tout doit désormais être pris par les taxes.

Pour atteindre cet objectif, la commune a regardé ce qui se fait dans les communes avoisinantes. Les différents scénarii ont également tenu compte des commentaires du dernier Conseil en lien notamment avec les déchets encombrants.

Des possibilités d'améliorer le tri des encombrants ont été envisagées. Mais tout cela a un coût important, en particulier en termes d'infrastructures et de travail administratif.

Monsieur SCHLAEFLI Jacky présente ensuite le nouveau règlement :

- Frs : 120.- par habitant et par année ; il s'agit de taxes maximums qui ne seront pas forcément appliquées les premières années
- Frs : 60.- pour les enfants de 0 à 18 ans
- Frs : 240.- pour les entreprises, à quantité équivalente de 2 personnes
- Taxe forfaitaire par famille maximale pour 2 adultes et 2 enfants
- Une aide équivalente au montant de la taxe sera allouée pour chaque enfant de moins de 4 ans révolus
- La taxe pondérale est fixée au maximum à Frs : 1.- par kilos d'ordures ménagères

Les encombrants et les déchets spéciaux ne seront plus acceptés à la déchetterie. Les résidus des déménagements devront être amenés dans les centres de tri de la région. La commune acceptera néanmoins 100 kg par semaine.

La nouvelle directive a été présentée à Monsieur Prix qui l'a validée et demande à ce que l'augmentation soit échelonnée dans le temps. La municipalité prévoit donc les taxes suivantes pour l'année prochaine:

- Frs : 100.- par habitant
- Frs : 30.- par enfant
- Frs : 200.- pour les entreprises
- Frs : 0.70.- par kilos

La directive ne sera pas votée par le Conseil, la Municipalité est compétente pour la fixer chaque année en fonction des coûts.

Monsieur THONNEY Raphaël demande un éclaircissement quant aux enfants majeurs et aux études. Sont-ils considérés comme des adultes ? Réponse positive de Monsieur SCHLAEFLI Jacky.

Monsieur NITHARD Joël, président de la Commission ad hoc, prend la parole et lit le rapport de ladite commission, lequel propose aux membres du Conseil Général d'accepter le nouveau règlement concernant la gestion des déchets tel que présenté.

Monsieur GLAUSER Mathieu demande si la recommandation de Monsieur Prix d'augmenter progressivement la taxe est vraiment respectée au vu du doublement de la taxe prévue.

Réponse de Monsieur SCHLAEFLI Jacky qui comprend la problématique financière et précise que c'est effectivement une grosse augmentation pour cette année. Il faut déjà combler le déficit 2025 et la municipalité ne souhaite pas augmenter la perte en 2026. Le déficit se reportera d'année en année si on ne fait pas une grosse augmentation dès le départ.

Madame ANSERMET Nathalie demande où les déchets spéciaux devront être déposés. Monsieur SCHLAEFLI Jacky précise que l'on peut se rendre à la STRID à Yverdon ou à Cand-Landi à la Poissine.

Madame Nadia MAILLARD demande si une ressourcerie est possible durant les travaux. Monsieur SCHLAEFLI Jacky répond que non cela n'est pas prévu, il n'y a pas assez de place pour l'instant.

Comme il n'y a pas de questions, l'assemblée est invitée à voter.

Le Conseil Général de la commune de Champvent, sur proposition de la Municipalité, vu le préavis 06/2025, entendu le rapport de la commission ad hoc, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

Article 1 : D'approuver le nouveau règlement sur la gestion des déchets à l'unanimité moins 1 opposition et 4 abstentions.

Article 2 : D'en fixer l'entrée en vigueur dès son approbation par le Département à l'unanimité moins 4 abstentions.

Le nouveau règlement sur la gestion des déchets est accepté.

7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur LAMBELET José présente ses dicastères. Il précise que son activité consiste en la gestion des bâtiments de la commune. Il indique fonctionner comme une gérance soutenue par des professionnels.

Il s'occupe aussi de l'entretien des espace publics et des places de jeux. Il entretient également le cimetière (préparation et gestions des cérémonies) et l'église.

Deux changements de locataires ont eu lieu pour cette année 2025, une fois à Essert et une fois à Champvent. La chaudière du bâtiment communal a été remplacée. Des questions compliquées se sont posées en lien avec les normes écologiques. En 2026, la nouvelle loi cantonale sur l'énergie nous aurait empêché de remplacer la chaudière en 1 pour 1. Voilà pourquoi les travaux ont eu lieu en 2025 encore.

Madame PINARD Eliane annonce que toutes les coupes de bois effectuées cet été ont eu lieu afin de limiter l'invasion par le bostrych. Il semblerait que les colonies diminuent en taille et en nombre. La météo assez pluvieuse à la fin de l'été a permis de limiter le nombre de générations de bostrych de moitié. Dès que le temps le permettra et que le terrain soit moins gorgé d'eau, les plantations auront lieu. Le traitement de lisière sera subventionné par le canton.

Une coupe de participation pour la construction de la salle polyvalente aura lieu. Pour garantir une forêt future la commune a permis dans son budget 2025 de traiter 7 hectares de jeunes forêts afin de recréer des forêts durables qui profiteront aux générations futures.

Le chemin du Bois de Longeraie est dorénavant officiellement fermé à la circulation. L'accès au refuge reste autorisé.

Concernant les écoles : une mutation des services du collège va avoir lieu. Dès cette fin d'année scolaire 2025-2026, les classes de Champvent seront fermées. L'UAPE va conserver son utilité et la capacité d'accueil va probablement doubler. Actuellement, il s'agit de 24 places pour lesquelles tous les créneaux horaires sont occupés. Pour la suite du collège, les locaux seront utilisés par Reajy qui gère le pré et le parascolaire pour la région.

Actuellement, la commune est en discussion avec cette instance pour organiser un accueil préscolaire à Champvent.

Nos jeunes élèves (30) se déplacent sur Chamblon et sont acheminés par des bus scolaires. Les élèves se rendant à Yverdon se déplacent avec TRAVYS.

Une refonte de l'église protestante a lieu actuellement. Le synode souhaite passer à 30 paroisses au lieu des 87 actuelles pour le canton. Les paroissiens de Montagny-Champvent présents ont validé la proposition de 3 paroisses pour le nord vaudois : paroisses de la Menthue, d'Yverdon et de Jura-Lac dont nous ferons partie. Elles sont censées regrouper 12'500 habitants. Une exception devra être demandée pour la Menthue puisque l'on n'atteint pas les 12'500 habitants. Madame RAPIN Christine, Pasteure, se tient à disposition des conseillers qui ont des questions.

Monsieur SCHLAEFLI Jacky mentionne que la déchetterie sera ouverte normalement pour cette fin d'année. Il remercie Monsieur WICKI Georges pour la mise en place de la déchetterie temporaire et pour son travail hebdomadaire.

Concernant l'AIVB, Monsieur SANTSCHY Gérald est vice-président, Monsieur Jacques BALMATH est membre et Monsieur SCHLAEFLI Jacky est président du comité de Direction.

Le captage du Près-doux est sain, il n'y a plus de difficulté en lien avec le chlorothalonil.

Un nouveau projet de décharge aux Corbes a été relancée par l'entreprise MARTI. Celle-ci présentera son projet à la DGE (Direction générale de l'environnement) en février. La Municipalité est invitée à cette séance. Les démarches redémarrent tout au début et le canton a autorisé à ne pas remettre la conduite à ciel ouvert.

Monsieur LEUENBERGER Christian nous parle de l'épuration et du nouveau collecteur prévu entre la nouvelle salle polyvalente et le cimetière. La municipalité a prévu Frs : 30'000 au budget pour cela.

Actuellement 3 collecteurs desservent l'espace autour de la future grande salle. Un des collecteurs est déjà bien chargé avec toutes les routes. Un second, plus petit se jette dans le même regard. Ils ne seront pas utilisés pour la salle polyvalente. Celui qui sera utilisé sert actuellement de drainage pour le terrain de football. Une caméra a été utilisée pour voir l'état de la conduite. Elle est affaissée désolidarisée et ne pourra pas être utilisée pour le nouveau bâtiment. Un nouveau collecteur est donc prévu. Monsieur LEUENBERGER Christian indique son emplacement à l'aide de plans. Des offres ont été reçues et les travaux seront faits après l'été, une fois les récoltes terminées.

Concernant les routes, chaque fois qu'un radar est mis en place, la commune reçoit un rapport que Monsieur LEUENBERGER Christian nous présente à l'aide de slides.

La semaine passée, Monsieur LEUENBERGER Christian a rencontré le voyer afin d'envisager un nouveau moyen de ralentir la circulation dans la zone de Villars. Affaire à suivre. Le 1er mai 2026, le Tour de Romandie va passer à Villars et Champvent; les taux d'infractions de la Commune et les taux d'infraction moyens du Canton sont mis en comparaison. Un éventuel projet de ralentissement de la

circulation est en discussion pour le village de Villars-sous-Chamvpent.

La commune recherche une personne pour s'occuper de la STEP dans le futur. Il s'agit de 3 à 4 heures de maintenance (manutention et surveillance) par semaine. Les candidatures peuvent être envoyées au bureau communal.

Monsieur PONCET Olivier, syndic s'exprime et précise que le projet d'acte de vente pour le terrain contigu au projet de la grande salle et appartenant à Monsieur

GLAUSER Frédéric est en stand-by. A réception dudit acte, Monsieur GLAUSER Frédéric a écrit une lettre à la commune, qu'il demande à être communiquée aux membres du Conseil général. Monsieur PONCET Olivier nous en fait la lecture par souci de transparence et de compréhension.

Monsieur GLAUSER Frédéric a revu à la hausse ses tarifs de vente, passant de CHF 260'000 à CHF 360,000 pour le terrain. La municipalité a décidé de laisser ce sujet de côté en attendant la nouvelle législature.

Monsieur PONCET Olivier remercie le conseil pour l'acceptation de ce soir en lien avec le SDIS.

Il précise encore que la police de proximité est régulièrement présente devant le café. La population peut sans autres s'en approcher.

Concernant le complexe communal, il n'y a pas eu de surprises pour la démolition du battoir. Le calendrier est respecté. Un drone prend des photos toutes les semaines pour voir l'avancée des travaux.

Un fumoir ou un four à chaux a été trouvé sous la buvette du foot lors des travaux de démolition. Un archéologue est venu constater cette trouvaille. Celle-ci n'a pas d'intérêt archéologique. Afin d'éviter des futures difficultés, des planches ont été posées et bétonnées par-dessus afin de conserver cet endroit en l'état. Les travaux avancent bien.

Monsieur PONCET Olivier remercie l'entier du bureau et les employés communaux pour leur travail toujours efficace. Tous les collègues de la municipalité sont également chaleureusement remerciés pour la qualité du travail et la bonne entente autour de la table lors des séances. Le bureau du Conseil est également remercié pour la qualité des séances.

Monsieur PONCET Olivier présente tous ses vœux à chacun pour 2026 et invite l'assemblée à l'auberge à l'issue de la séance pour le gâteau au fromage et la traditionnelle verrée.

8. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT DU CONSEIL

Monsieur Sacha CLEMENT, Président du Conseil, présente à l'aide de slides la composition du Conseil :

- 115 conseillers assermentés
- 2 démissions en cette fin d'année
- 16 membres réputés démissionnaires (non-excuses deux fois de suite)
- Le bureau du Conseil est composé de 7 membres : président et vice-président, ainsi que la secrétaire ; rejoints par les scrutateurs et les suppléants
- 13 membres font partie de commissions diverses cette année

Monsieur Sacha CLEMENT, précise que les nominations des commissions ad hoc se font par le bureau selon des critères précis : répartition hommes-femmes et équilibre au sein des villages également. Ce n'est pas une punition, mais un acte civique qui est intéressant et permet de mieux comprendre le fonctionnement de la commune.

Il remercie toutes les commissions qui œuvrent pour chacun des conseils annuels. Le travail est rémunéré et représente entre 2 et 4 heures de travail environ.

Le taux de participations aux votations fluctue autour du taux cantonal.

Monsieur CLEMENT Sacha précise encore comment s'articulent les différents pouvoirs (législatif et exécutif) au sein de la commune. Le conseil général représente le pouvoir législatif, en charge de voter les règlements, le budget, les points d'impôts. La municipalité représente le pouvoir exécutif et s'occupe de la mise en œuvre des décisions prises par le conseil.

L'année 2026 est une année électorale pour une nouvelle législature 2026-2031. Cela concerne les conseillers d'états et les municipaux. La date retenue pour le premier tour est le 8 mars 2026. Les résultats seront annoncés à l'Auberge. La date buttoir de dépôt des listes est le 12 janvier 2026 pour les candidats intéressés.

Monsieur CLEMENT Sacha, se tient à disposition si des questions se posent et souhaite que les échanges continuent dans l'ambiance cordiale et respectueuse qui fait la force de la commune aujourd'hui. Il passe la parole à la Municipalité pour annoncer afin d'annoncer leurs intentions pour la future élection.

Monsieur PONCET Olivier prend la parole et présente les rôles principaux du syndic :

- Présider la Municipalité : convocation et surveillance de la tenue des Pvs
- Surveiller le travail du secrétariat municipal et communal
- Conserver les archives communales
- Exécuter les lois, décrets et arrêtés
- Signaler au Ministère public toutes les infractions commises sur le territoire communal

1) Le dicastère du syndic comprend :

- Administration générale
- Finances
- Police
- Pompiers
- Protection civile

Le travail de syndic représente environ 35 heures par mois de travail effectif. La charge de travail pour les municipaux se monte à 20-25 heures mensuelles. Monsieur PONCET Olivier mentionne rester à disposition de la commune pour la prochaine législature.

2) Madame PINARD Eliane présente ses dicastères :

- Domaines
- Ecoles
- Social
- Forêts, refuge forestier

Madame PINARD Eliane précise se représenter pour la prochaine législature également.

3) Monsieur LAMBELET José précise le fonctionnement de ses dicastères :

- Bâtiments
- Cimetières
- Parc, places de jeux et de sports

Monsieur LAMBELET José confirme qu'il ne se représente pas pour la prochaine législature. Il est applaudi par l'assemblée.

4) Monsieur SCHLAEFLI Jacky présente ses dicastères :

- Décharge
- Déchetterie
- Eau

Monsieur SCHLAEFLI Jacky est également candidat pour la prochaine législature.

5) Monsieur LEUENBERGER Christian prend la parole et précise ses différentes tâches :

- Aménagement du territoire
- Police des constructions
- Route et éclairage publique
- Epuration

Monsieur LEUENBERGER Christian se représente également pour la prochaine législature.

9. Interventions individuelles

Monsieur CHAUTEMS Olivier souhaite savoir si la commune va consulter Monsieur Prix pour l'augmentation du prix du terrain de Monsieur GLAUSER Frédéric. Réponse négative de Monsieur PONCET, Monsieur prix ne s'occupe pas de ce genre de décisions. Monsieur CLEMENT Sacha, Président du Conseil, prend la parole et précise que lorsque le Conseil vote un crédit, la municipalité n'est pas obligée de l'utiliser.

Monsieur LEUENBERGER Johan prend la parole et lit un courrier expliquant la réalité des trajets scolaires pour les jeunes enfants de la commune, en lien avec la fermeture des classes de Champvent. Il soulève différentes problématiques :

- Réveil très tôt
- Longueur du trajet
- Temps à disposition à midi pour manger

Madame PINARD Eliane remercie Monsieur LEUENBERGER Johan pour son partage et précise que nous ne devons pas oublier que nous faisons partie d'une entente scolaire intercommunale et que les décisions ne sont pas prises seulement à notre niveau. Il s'agit de décisions globales prises pour l'ensemble de l'entente scolaire La commune de Champvent est uniquement responsable du transport des élèves et des bâtiments. Les classes qui étaient en sous-effectifs ne pouvaient plus être garanties à Champvent.

Madame PINARD Eliane reconnaît que le démarrage des transports scolaires a été un peu difficile. Les chauffeurs de car postal ont changé souvent de titulaires.

La convention avec Car Postal a été dénoncée pour la prochaine rentrée et à ce jour, la commune est en recherche d'un nouveau prestataire de transport. Les bus Travys ne sont pas suffisamment sécurisés pour transporter les plus petits.

Monsieur VIAL Pierre-André mentionne que Travys a fait des travaux vers le passage à niveaux pour canaliser l'eau. Il demande si la municipalité s'est rendue sur place afin de constater la qualité des travaux. Monsieur VIAL Pierre-André précise que « c'est un bordel à l'état pur » ; notamment en lien avec le regard qui est au milieu du chemin. La municipalité prend note et va se rendre sur place.

Monsieur Jean-François LEUENBERGER demande à la Municipalité d'envisager une réparation sur la fontaine du village qui déborde régulièrement. La Municipalité prend note également.

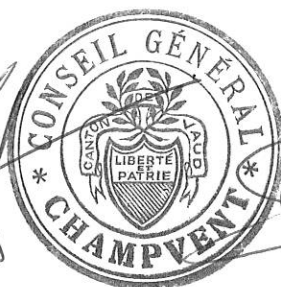
Monsieur Sacha CLEMENT remercie encore une fois tous les membres du Conseil et de la Municipalité et souhaite à chacun de Belles Fêtes de fin d'année.

Comme il n'y a plus d'intervention, le Président effectue le contre-appel.

La séance est levée à 21.35

Le Président

Sacha CLEMENT



La Secrétaire

Stéphanie GAVIN
